

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 24 (1953)

Heft: 12

Artikel: L'industrie horlogère en 1953

Autor: Ledermann, B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 12. DÉCEMBRE 1953

SOMMAIRE :

L'industrie horlogère en 1953
Le marché suisse des capitaux
Chronique économique

L'industrie horlogère en 1953

Il est certes difficile de résumer en quelques pages la vie d'une industrie aussi importante que l'horlogerie. Bien que l'exercice ne soit pas encore terminé au moment où ces lignes sont écrites, il est possible de se faire déjà une image assez précise de la situation. Le tableau qui suit s'efforcera donc de sortir les faits les plus importants qui se dégagent d'une activité qui a été intense.

Exportation et marchés

Les statistiques établies à fin septembre permettent de constater que les ventes à destination de l'étranger sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent. La valeur des exportations des neuf premiers mois de 1953 s'élève à 771 millions de francs contre 748 en 1952. Ces chiffres importants traduisent le haut degré d'occupation dans l'industrie horlogère.

La conclusion d'affaires se heurte néanmoins à des difficultés inconnues au début du siècle, même encore dans la période d'entre deux guerres. Les interventions restrictives de nombreux Etats étrangers sont autant d'entraves qu'il faut éliminer avant qu'un contrat passé avec un importateur puisse être exécuté. Dans bien des circonstances, ces obstacles resteraient quasi insurmontables si nos autorités n'obtenaient, au cours de négociations souvent délicates et longues, la fixation de contingents réservés à l'horlogerie.

Sans parler des droits de douane — qu'on tend trop souvent à augmenter par besoin protectionniste et par nécessité fiscale, malgré les efforts du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) — les difficultés les plus grandes proviennent des restrictions d'importation et de transfert de devises. Il y a quelque chose de paradoxal, bien de notre temps troublé, à voir chaque Etat s'efforcer d'intensifier ses exportations, mais parallèlement empêcher, en tout cas restreindre, les importations, spécialement celles des biens de consommation. Pourtant, sans importation il ne peut pas y avoir d'exportation, puisque le commerce international est basé sur des échanges de marchandises et de services.

Pays à commerce libre

Le commerce international se répartit en différentes zones du point de vue des échanges. Il existe encore quelques pays qui ne connaissent pas de restrictions d'importation ou de transfert de devises ; avec eux, les échanges sont conditionnés seulement par la loi de l'offre et de la demande.

Au premier rang viennent les Etats-Unis, suivis du Canada, de quelques pays d'Amérique centrale ou du Sud, comme le Mexique et le Venezuela et, plus près de nous, Tanger ; cette liste n'est peut-être pas absolument complète, mais malheureusement peu s'en faut. Le pays le plus important pour le commerce horloger est l'Amérique du Nord qui absorbe à l'heure qu'il est plus du tiers des exportations totales, et dépasse de beaucoup en chiffres absolus le second en rang, Hong-Kong et la Chine ; pour les neuf premiers mois de 1953, les chiffres sont de 287 millions de francs pour le premier et de 64 pour le second, le troisième étant l'Italie avec 43. C'est dire toute l'importance qu'on attache dans les milieux horlogers et gouvernementaux à toute mesure qui aurait pour effet de restreindre les importations de montres aux Etats-Unis. Des tentatives ont été faites en 1951-1952 pour modifier les droits de douanes américains en faisant jouer la « clause échappatoire » insérée peu avant dans l'accord commercial entre la Suisse et les Etats-Unis ; elles sont fort heureusement restées vaines, grâce à la décision du Président Truman de ne pas augmenter les droits sur l'horlogerie. Ces droits sont d'ailleurs assez élevés, puisqu'ils représentent environ le 36 % ad valorem en moyenne. On ne répétera jamais assez que la contrebande est le corollaire de droits élevés ou de restrictions d'importation ; la lutte la plus efficace est menée par l'abaissement des droits et la suppression de toutes restrictions au commerce, plus que par le gendarme et le douanier. En présence d'un nouveau recours à la « clause échappatoire » introduite il y a quelques mois par les manufactures américaines, on ne peut que répéter ce qui a été reconnu juste en 1952 et souhaiter que le Président Eisenhower comprenne la situation comme son prédécesseur.

Pays à commerce réglementé

De trop nombreux pays ont institué une surveillance des importations ; malheureusement l'horlogerie est rangée dans la catégorie des biens non indispensables ; elle a beaucoup à souffrir de cet état de choses. Ces pays cherchent ainsi à équilibrer leur balance des comptes. Plusieurs catégories de marchandises ont été faites, en fonction de leur plus ou moins grande utilité pour l'économie nationale. Les biens d'investissement et de production viennent en tête de liste avec les matières premières ; les articles de consommation figurent toujours dans les classes les moins favorisées.

L'Union européenne des paiements

La difficulté de régler sur un plan bilatéral les échanges de marchandises a fort heureusement amené la création, en 1950, de l'Union européenne des paiements (UEP) qui a obtenu des résultats appréciables en matière de libération des importations et de réglementation des échanges sur un plan multilatéral. Il en est résulté une assez sen-



NOTZ

AGORAY

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

587

**Les Fabriques de Balanciers Réunies S.A.
à Bienne et leurs succursales
dans le Jura-bernois**

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienna

588

vous fournissent toute la gamme de balanciers

sible amélioration dans la situation générale, même si le système n'a pas fonctionné avec toute la perfection que ses promoteurs escomptaient. La position de certains pays est fortement créancière — la Suisse et l'Allemagne par exemple — ou régulièrement déficitaire — comme la France, l'Angleterre ou la Turquie. On peut cependant constater avec plaisir que le pourcentage de libération des importations fixé par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) a été généralement atteint, voire même dépassé dans certains cas. Seules la France et la Turquie ont dû suspendre toute libération, ce qui explique les restrictions que les exportateurs suisses subissent dans leurs relations avec ces pays ; la France a récemment décidé de libérer le 8 % de ses importations — taux qui sera sous peu porté à 20 % sans toutefois que la mesure touche l'horlogerie. La position de l'Allemagne est par contre toute différente puisqu'elle bénéficie d'un solde crééditeur cumulatif très important ; le contingentement de certaines importations — dont les montres —, représentant encore le 10 % de l'ensemble, ne se justifie plus du tout, en tout cas pas pour des motifs de défense de la balance des comptes.

La Suisse est aussi fortement créancière et le problème qui se pose pour elle, dont le commerce international est à peu près complètement libéré, serait plutôt de savoir comment intensifier les importations. On touche ici du doigt la complexité de la vie économique actuelle, puisque notre gouvernement ne saurait ignorer les besoins de l'agriculture, besoins qui s'opposent à des importations trop abondantes de produits agricoles. Véritable quadrature du cercle !

Revenant aux difficultés rencontrées dans nos exportations vers la France, il faut signaler une remarque souvent entendue. La Suisse achète beaucoup plus qu'elle ne vend dans ce pays ; il faudrait, objecte-t-on, que notre gouvernement soit plus ferme et fasse entendre nos revendications avec davantage d'intensité. Il faudrait restreindre les importations de vins, de parfums, d'automobiles, etc., pour exercer ainsi une pression et obtenir en contre-partie une amélioration des quotes d'importation de produits suisses en France. La réalité est plus complexe et il ne faut pas perdre de vue que le fonctionnement de l'UEP est basé sur la multilatéralité des échanges, ce qui exclut l'examen d'une situation déterminée sur le seul plan de la bilatéralité ; l'UEP prohibe également toute discrimination. Malgré ce rappel de principes généraux, il faut relever que l'attitude de la France n'est pas toujours très amicale et que nos négociateurs n'ont pas la tâche facile lorsqu'ils traitent avec ses représentants !

Les échanges avec les pays du « bloc sterling » se sont sensiblement améliorés depuis le moment où nos autorités avaient décrété — peut-être un peu précipitamment — un contingentement de nos ventes à fin 1951. La généralisation, dès février 1952, de l'enregistrement des engagements au moyen de la formule 70 ou 70 A destinée à l'Office suisse de compensation permet de déterminer en tout temps le montant des engagements assurés à une échéance donnée ; il est ainsi possible de rester maître de la situation sans devoir prendre des mesures soudaines et inattendues.

L'UEP a été renouvelée pour une année à partir du 1^{er} juillet 1953. L'adhésion de la Suisse à cette institution internationale a cer-

tainement eu d'heureux effets, dont l'horlogerie n'a pas été la dernière à profiter.

Les exportations helvétiques totales à destination des pays membres de l'Union ont augmenté de 36,4 % de 1950 à 1952 ; celles de l'horlogerie ont progressé de 84,6 % (textiles 20,6 %, machines 27 %, instruments et appareils 24 % et produits chimiques 31,7 %).

Les pays de l'Est

Les échanges avec les pays de l'Est, au-delà du rideau de fer, sont plus difficiles à analyser, étant donné que les précisions manquent par trop. Des accords ont bien été conclus avec quelques-uns — entre autres avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, etc. — et des contingents pour l'importation de montres y ont été réservés. Trop souvent cependant, les licences nécessaires ne sont pas émises ou seulement dans des proportions réduites. Aussi nombre de livraisons vers ses marchés se font moyennant renonciation au paiement par la voie contractuelle.

Les livraisons destinées à la Chine sont assez importantes, bien qu'aucun accord commercial ne lie nos deux pays. La statistique ne faisant pas de distinction entre Hong Kong rattaché au bloc sterling, et la Chine, on ne peut donner plus de précisions. Il y a encore un pays auquel on pense en faisant cette rapide revue et qui, jusqu'en 1917, était un gros acquéreur de montres ; c'est la Russie. Celle-ci, à l'heure actuelle, achète directement très peu, puisqu'en 1952 elle n'apparaît dans les statistiques que pour Fr. 600,000.— environ. Elle reçoit probablement des montres par pays tiers, puisqu'on en voit dans des magasins de Moscou. Chose remarquable à signaler, malgré la coupure qui remonte à plus de 30 ans, certaines marques suisses qui y étaient introduites avant la révolution ont conservé auprès des Russes un grand prestige. L'Allemagne de l'Est achète très peu de montres, dont une partie semble-t-il est même réexportée, au détriment des affaires directes qui pourraient être traitées depuis la Suisse avec les clients définitifs.

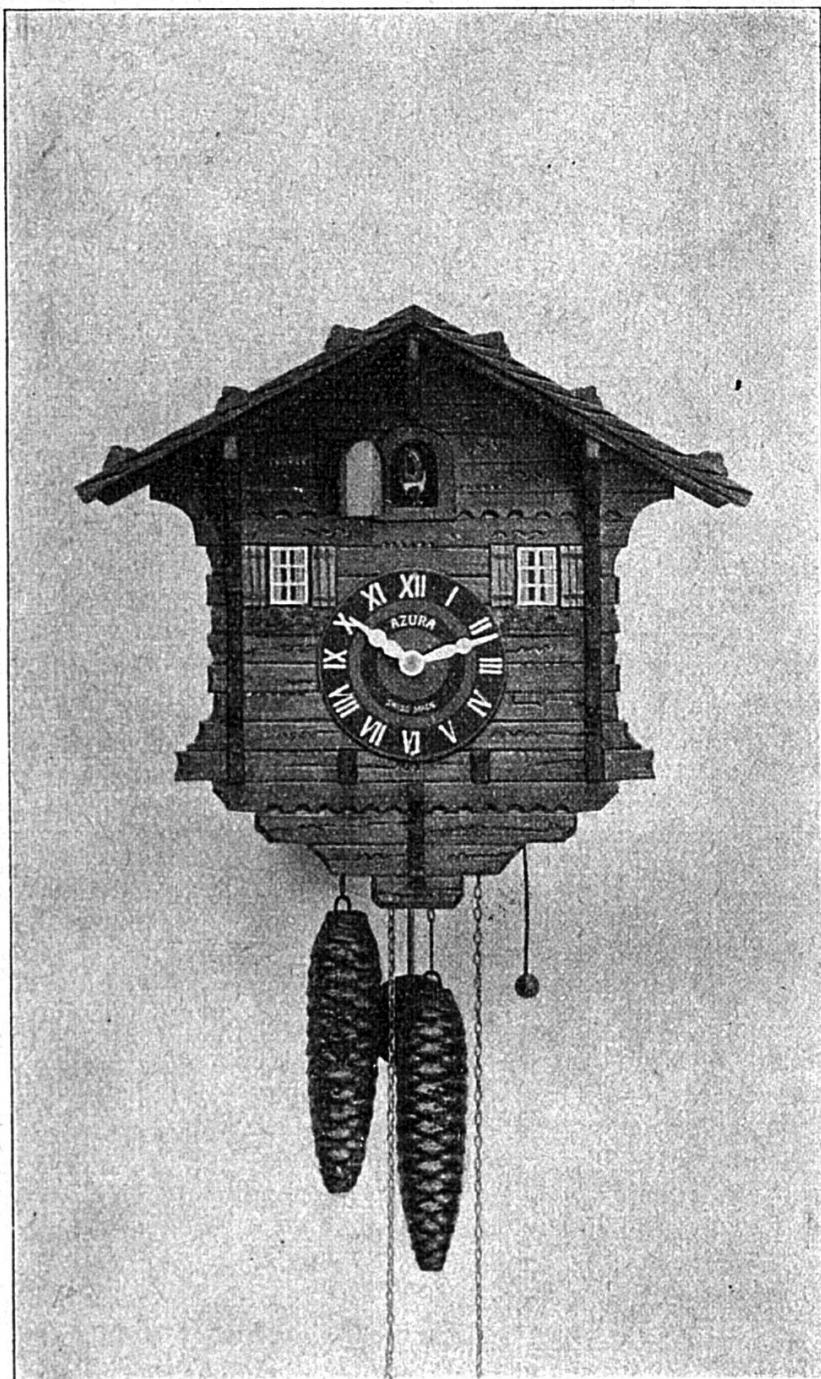
Autres marchés

Enfin, il existe quelques pays, avec lesquels la Suisse n'a pas passé d'accord ou qui ne sont pas membres de l'UEP. Avec eux, les échanges sont souvent difficiles et influencés par des restrictions unilatérales d'importation décrétées quelquefois assez inopinément. Nous pensons entre autres à plusieurs Etats de l'Amérique du Sud, le Brésil et l'Argentine notamment. Avec l'Espagne et la Finlande, l'alimentation insuffisante des clearings respectifs restreint l'octroi des licences dans une mesure très forte.

La concurrence étrangère

Il reste encore à mentionner les effets de la concurrence étrangère qui influence dans certains cas les possibilités de vente de nos industriels. Elle joue un rôle non négligeable sur divers marchés, notamment parce qu'elle bénéficie de mesures protectionnistes. Certes la position de la montre suisse est solide, et si les conditions du marché n'étaient pas faussées par des interventions étatiques, les progrès de la fabrication étrangère ne seraient pas aussi nets. Il faut aussi relever que certains

Le coucou du Jura



PRODUIT *Azura*

Célestin Konrad, **Moutier**

593



*Le prix du temps
vaut bien le prix d'une Longines.*

602

PARISIENNES

un produit Burrus

avec et sans filtre
95 ct.

607

industriels concurrents de notre pays ne se font pas faute de reprendre à leur compte des méthodes que nous avons bannies depuis longtemps, comme le chablonnage et la vente de mouvements seuls. Il y a là un problème qui n'est pas sans préoccuper les dirigeants des organisations horlogères qui y vont, à la veille du renouvellement de la convention collective, toute leur vigilante attention.

Peut-on conclure ce rapide tour d'horizon ? Il est toujours difficile dans le secteur économique de faire des pronostics. Il est cependant possible, au seuil de 1954, de dire que la demande de montres est encore forte ; elle l'est moins qu'il y a quelque temps et l'activité est moins fébrile. La main-d'œuvre qualifiée est toujours recherchée, mais on enregistre dans certains secteurs un léger chômage ; les portefeuilles de commandes chez les fabricants de fournitures sont probablement moins garnis, les établisseurs restant sur la réserve et désirant écouter ce qu'ils ont en stocks, avant de passer de nouveaux ordres. On peut donc dire qu'il se produit une certaine normalisation du marché. C'est le moment d'apprécier les effets de l'œuvre d'assainissement de l'industrie horlogère, commencée il y a quelque vingt ans ; la fixation de règles saines, qui permettent une juste rémunération des efforts de chacun, empêche une surexpansion industrielle, répartissant la demande sur une plus longue période. Enfin et surtout, la lutte contre la transplantation de l'horlogerie a permis de conserver une industrie qui fait vivre une importante population ; cela valait la peine d'être répété une fois de plus.

B. LEDERMANN

Le marché suisse des capitaux

De nombreuses personnalités des sciences économiques, de la politique, des banques et de l'industrie ont traité ce sujet au cours de l'année en s'attachant tout spécialement à l'analyse de ses tendances actuelles. Notre intention n'est donc pas d'ajouter une nouvelle étude à celles de spécialistes autorisés. L'exposé qui suit présente ce problème d'actualité sous une forme intelligible à chacun et résume les différents avis et thèses des personnalités citées plus haut.

Afin de rendre plus clair notre exposé, nous l'avons scindé en deux parties, à savoir : rétrospection et tendances actuelles.

Rétrospection

Une conférence faite par Monsieur le Professeur Jean Golay de l'Université de Lausanne, en date du 15 mai 1953, nous a servi de base à l'étude de cette petite rétrospection.

Il est intéressant de remonter au début du 20e siècle afin de constater l'évolution qu'a subie le marché des capitaux, évolution qui peut être considérée comme un renversement. En effet, comme le fera apparaître cette courte analyse, il n'y a plus guère de points communs entre le marché d'il y a 50 ans et le marché actuel.

Jusqu'au début du 20e siècle notre marché a souffert d'une insuffi-